GRÈCE

LA CROIX ROUGE HELLÉNIQUE DE 1902 A NOS JOURS [1]

« La brochure qui vient de paraître à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge hellénique [2] a fait connaître son action depuis sa fondation (1877) jusqu'en 1902. Dans l'espace écoulé depuis l'année 1902, où eut lieu à St-Pétersbourg la 7me Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, jusqu'à ce jour, l'action de la Croix-Rouge hellénique a surtout porté sur les points suivants, pour autant que ses ressources le lui permettaient.

« En premier lieu elle s'est occupée de créer trois ambulances d'après les indications de la chirurgie moderne et de se procurer tout ce qui était nécessaire à leur fonctionnement, ainsi qu'à en rendre facile et aisé le transport à dos de mulets.

« Chacune des trois ambulances est organisée de façon à appliquer les premiers pansements à quatre cents blessés, ou encore en fonctionnant comme hôpital provisoire, à soigner pendant un certain temps quarante malades ou blessés.

« D'un autre côté la Croix-Rouge hellénique a prêté son concours en faveur des habitants des villages de population hellénique détruits en Macédoine en 1903, et des victimes du grand incendie qui se produisit en 1905 à Adrinople, ces deux circonstances devant être considérées comme des calamités publiques.

« L'idée dominante qui règne aussi bien dans le Comité de la Croix-Rouge hellénique que dans les autres Comités de la Croix-Rouge (allemand, russe, etc.) est que, dans l'intérêt de l'hygiène

[1] Cette note nous a été envoyée en exécution de la décision de St-Pétersbourg, rappelée dans notre 114me circulaire (T. XXXVII, p 69) et invitant les Comités centraux à présenter, en vue de la conférence de Londres, un rapport sur la suite donnée aux résolutions de 1902.

[2] Voir T. XXXVI, p. 30

publique, ces Comités doivent avoir comme tâche de coopérer activement et systématiquement à la lutte entamée contre la phtisie, question du plus haut intérêt social.

« Pénétrée de cette idée, la Croix-Rouge grecque a fourni en 1905 à la Ligue panhellénique antituberculeuse les moyens de créer à Athènes même un dispensaire antituberculeux sur le modèle de celui qui fonctionne à Lille en France (type Calmette).

« Sur les indications de la Société, le Gouvernement a élaboré depuis longtemps un projet de loi concernant la protection des insignes et du nom de la Croix-Rouge, mais des événement politiques inattendus ne lui ont pas permis jusqu'à ce jour de faire voter ce projet de loi par le corps législatif.

« Lors de la récente guerre russo-japonaise et après les catastrophes survenues à la suite de l'explosion des mines de Courrières et du Vésuve, la Croix-Rouge hellénique, voulant faire honneur à ses obligations internationales, a cru de son devoir de fournir un faible témoignage de sympathie envers les sociétés sœurs de Russie, du Japon, de France et d'Italie.

« Juillet 1906. »

HONDURAS

ADHÉSION A LA CONVENTION DE LA HAYE

La Haye, le 4 octobre 1906.

Monsieur le Président de la Croix-Rouge,

Genève.

« Pour faire suite à ma communication du 4 septembre 1906, n° 11606, Direction du Protocole, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par son office du 21 août précédent, le ministre des Affaires Etrangères de la République de Honduras me notifie l'adhésion de cette République à la Convention de La Haye pour